

COMMUNE DE DUPPIGHEIM

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers élus : 19
Conseillers en fonction : 19
Conseillers présents : 18
Nombre de pouvoir : 0
Affiché le : 09/03/2020

Séance du 6 mars 2020

Sous la Présidence de Monsieur Adrien BERTHIER, Maire

Absent non excusé : M. Philippe GRUNENBERGER.

N° 011/2020

OBJET : VOTE DES TAUX DE REFERENCE DES TAXES DIRECTES

Compte tenu de l'autofinancement disponible lié à une bonne gestion financière et pour ne pas alourdir la fiscalité des ménages, le Maire propose aux conseillers de maintenir les taux de l'année passée.

	Taux 2020
Taxe foncière bâtie	9,32 %
Taxe foncière non bâtie	37,31 %
Cotisation foncière des entreprises	15,31 %

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **APPROUVE la proposition du Maire et**
- **DECIDE d'appliquer pour le budget 2020 les taux susmentionnés.**

La taxe d'habitation reste à 15,96 % et ne peut plus être modifiée par le conseil, la loi de finances pour 2020 ayant figé le taux de TH à son niveau de 2019.

N° 012/2020

OBJET: AFFECTATION DU RESULTAT de FONCTIONNEMENT

Vu l'approbation du compte administratif en date du 18/02/2020,
Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité,**

- **DECIDE** d'affecter en totalité le résultat de fonctionnement de l'exercice 2019 soit :
1 354 138.79€ à la section d'investissement (art 1068) de l'exercice 2020 comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	1 354 138.79 €
Affectation obligatoire : à la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068) Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	1 354 138.79 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0.00 €
TOTAL AFFECTE AU C/1068 au BP 2020	1 354 138.79 €
<i>EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 :</i> Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter en 2020 (ligne 001)	254 706.97 €
Résultat de fonctionnement reporté (ligne 002)	0.00 €

N° 013/2020

OBJET : PRESENTATION ET VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

M. Daniel BALLINGER, Adjoint et Rapporteur de la Commission des Finances, présente au Conseil Municipal le projet de budget des dépenses et des recettes à effectuer en 2020.

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**, vote le budget **par chapitre en section de fonctionnement et d'investissement** comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT Dont dépenses réelles de fonctionnement : 2 042 000.00 et virement à la section d'investissement : 750 000.00	2 792 000.00 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT Dont recettes réelles de fonctionnement : 2 792 000.00	2 792 000.00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT Dont dépenses d'investissement 2020 : 3 238 000.00 restes à réaliser de 2019 : 228 000.00 opérations patrimoniales ZdL (ch 041) : 2 948 000.00	6 414 000.00 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT dont : - recettes d'investissement : 1 107 154.24 - affectation du résultat fonc. 2019 : 1 354 138.79 - excédent d'investissement 2019 reporté : 254 706.97 - virement section de fonctionnement 2020 : 750 000.00 Opérations d'ordre patrimoniales ZdL (ch 041) : 2 948 000.00	6 414 000.00 €

N° 014/2020

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHE pour : L'AMENAGEMENT D'UN GIRATOIRE SUR LA RD111 ET D'UNE VOIE D'ACCES VERS LE LOTISSEMENT LES PLATANES

Le Maire expose au conseil municipal qu'une procédure adaptée ouverte, suivant les articles L.2123- 1 et R.2123-1 du Code de la commande publique a été lancée pour

l'aménagement d'un giratoire sur la R.D. 111 et d'une voie d'accès vers le lotissement « Les Platanes ».

Suite à la réunion de la commission d'appel d'offres du 20 février 2020,

Compte tenu de l'analyse des offres,

Conformément au Code de la Commande Publique,

- L'Entreprise COLAS a été retenue pour un montant de 417 457,31 € TTC

Le Conseil Municipal, après délibération, **à l'unanimité**,

➤ **VALIDE** la décision de la commission d'appel d'offres,

➤ **DECIDE** de procéder aux travaux conformément aux règles de la commande publique,

➤ **AUTORISE** le Maire à signer le marché susmentionné et les avenants à intervenir ainsi que tous les documents y afférant,

➤ **DECIDE** de financer le projet sur les fonds libres de la Commune en **S'ENGAGEANT** à inscrire les crédits au Budget 2020.

Pour extrait conforme,
Le Maire.